

Les secrétariats ouvriers locaux

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **10 (1918)**

Heft 8

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383218>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE

SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Étranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 o o o Kapellenstrasse 8 o o o Compte de chèques N° III 1366
Parait tous les mois

Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o Kapellenstrasse, 6 o o o

SOMMAIRE:

Pages

Pages

1. Impressions sur le congrès ouvrier de Bâle	61
2. Les secrétariats ouvriers locaux	61
3. A nos lecteurs	63

4. Dans les fédérations syndicales	63
5. Mouvement syndical international	64
6. Divers	64

Impressions sur le Congrès ouvrier de Bâle

Disons d'emblée que la première journée, la plus importante, a été une déception pour beaucoup. Nous ne nous faisons certes pas d'illusions sur la valeur et les compétences de ce congrès, mais il nous a paru n'avoir pas la solennité que nous étions en droit d'attendre, puisqu'il s'agissait de discuter et de voter sur ce gros problème: la grève générale.

Le rapport de Grimm, en langue allemande, aurait gagné à être débarrassé d'une bonne partie de sa superfluité. Il est des questions qui demandent à être analysées froidement, de façon à ce que les conclusions soient acceptées davantage par la raison que par un enthousiasme momentané, dû à l'habileté d'un orateur.

E.-P. Graber mérite le reproche contraire. Une analyse un peu plus complète de la situation et de l'état d'esprit eût été une excellente préparation pour les auditeurs. Si nous trouvons inutile, voire même dangereux, trop de hors-d'œuvre dans l'exposé d'un problème aussi sérieux que celui qui se posait devant le congrès, une trop grande sécheresse n'est pas pour nous satisfaire. Il est vrai que le rapporteur français a l'excuse d'avoir dû parler en présence des délégués de langue allemande, dont l'impatience était manifeste.

La première constatation que permet une assemblée de ce genre, c'est que si la discussion ne peut être que générale, il serait certainement avantageux que l'audition des rapports officiels ait lieu séparément.

* * *

Nous n'exagérons pas en qualifiant les deux premières séances de « journée zurichoise ». La voix de la classe ouvrière des bords de la Limmat s'est fait entendre à Bâle sur un ton qui nous a fait revivre, durant quelques heures, l'époque où la Suisse romande était le théâtre d'une agitation incessante en faveur de la grève générale.

A Zurich, on veut se servir à tout prix, et immédiatement, de cette arme, sans donner le temps au comité d'action d'Olten de tenter une autre solution. Et tous les camarades qui ont parlé dans ce sens, nous ont laissé l'impression d'être sincères; mais c'est dans leur absolutisme, qui ne permet plus d'envisager la réalité, que nous trouvons la cause du manque de solennité du congrès. La majorité de l'assemblée était si éloignée des Zurichois, que le contact n'a pas pu s'établir comme il eût été nécessaire.

A ce point de vue, ce fut mieux le second jour, quand il s'est agi de discuter des moyens d'action. Nous nous retrouvions alors sur le terrain qui ne veut pas qu'on ignore la réalité, ce qui devait forcément modifier l'état d'esprit de l'assemblée. On ne fut pas long à se

rendre compte qu'une grève générale comme celle qui est préconisée ne peut se préparer que dans ses grandes lignes par un congrès et par un comité général d'action, et que seules les organisations syndicales régulièrement constituées sont compétentes pour le surplus.

Une action de ce genre place les groupements syndicaux en face de grandes responsabilités; plus, elle met leur existence en jeu dans une certaine mesure. Dès lors, il ne faut pas s'étonner si les délégués des fédérations ont été très sobres de paroles au congrès, et s'ils ont préféré discuter de leur attitude dans des réunions spéciales. C'est du reste à cette sage mesure que le Comité d'action d'Olten doit d'avoir trouvé une forte majorité au vote définitif.

A lui maintenant de se montrer à la hauteur de son mandat, s'il veut retrouver encore dans la suite l'appui des groupements syndicaux. Les ouvriers qui souffrent depuis longtemps d'une sous-alimentation et d'un renchérissement continu sont facilement influençables. Il y a certainement la possibilité de les faire agir, même dans les régions faiblement organisées. Mais cet état d'esprit rend plus délicate la situation du Comité d'action d'Olten et des comités des fédérations syndicales.

Si la classe ouvrière suisse est disposée à agir, elle ne pardonnerait jamais à ceux qui la lanceraient dans une aventure.

G. Heymann.



Les secrétariats ouvriers locaux

Dans les deux conférences syndicales de Bienne et Lausanne, dont nous parlerons au prochain numéro, les délégués ont constaté avec raison que l'état d'infériorité du mouvement syndical romand tenait pour une large part à l'absence de secrétariats locaux, tels que les possèdent plusieurs villes de la Suisse alémanique. L'organisation méthodique de la classe ouvrière, l'étude des questions économiques, la continuité dans l'action ne peuvent être demandées à des camarades qui ont déjà fourni neuf ou dix heures de travail à l'atelier.

Nos camarades suisses allemands ont compris depuis nombre d'années que, pour arriver à de bons résultats, ils ne fallait pas négliger de donner à la classe ouvrière l'outillage indispensable qui seul permet un travail régulier, sûr et constant.

Nous croyons utile de donner à nos camarades romands quelques indications sur les secrétariats ouvriers locaux en Suisse, ils en pourront tirer les conclusions qui s'imposent dans l'intérêt du développement du mouvement syndical.

Le premier secrétariat local fut fondé à Berne en 1890 déjà. Sa création était envisagée à l'époque par les organisations ouvrières comme une entreprise de grand risque au point de vue financier, qui frisait la légèreté. Cependant, l'utilité d'une telle institution pour le développement du mouvement syndical et politique et la nécessité pour les ouvriers d'obtenir gratuitement des renseignements juridiques appropriés, rallièrent tous les suffrages.

Malgré cela, Berne resta pendant sept ans la seule ville possédant un secrétariat ouvrier et fut suivie par Zurich en 1897. Dès lors, ils se multiplièrent assez rapidement. Aujourd'hui, nous possédons en Suisse 13 secrétariats locaux avec 19 secrétaires qu'il ne faut pas confondre avec les secrétariats locaux créés par les fédérations les plus importantes pour leurs besoins particuliers. Ces secrétariats de fédérations ne peuvent remplacer les secrétariats locaux, et le besoin de cette dernière institution se fait sentir quand même. Aussi, à tout moment, tantôt de la campagne, tantôt de telle ville, parviennent à l'Union syndicale suisse ou aux fédérations centrales des demandes de subvention pour fonder de ces institutions.

Leur utilité et leur nécessité même pour la classe ouvrière apparaissent à chacun. La propagande méthodique qu'ils peuvent organiser pour créer de nouveaux syndicats ou développer ceux qui existent suffirait presque à les légitimer partout; on s'en aperçoit là où le mouvement ouvrier reste en arrière, faute de moyens pour l'or-

ganiser. Mais ces secrétariats renseignent encore gratuitement les ouvriers sur toute question d'assurance-accident, de salaire, contrat de travail, de droit civil, défense des locataires et même se chargent de représenter les intéressés partout où la chose est possible afin de leur éviter des pertes de temps et d'argent. Les secrétariats ouvriers rassemblent la documentation nécessaire pour établir la statistique sociale permettant aux organisations ouvrières d'appuyer leurs revendications par des données précises et bien fondées. Souvent, ils doivent remplir les fonctions d'un inspecteur cantonal des fabriques. En résumé, lorsque le secrétaire ouvrier est un homme possédant des connaissances et un esprit d'initiative, il peut accomplir un travail fécond qui vaudra à l'institution la reconnaissance de la classe ouvrière et la rendra toujours plus populaire et nécessaire.

Il est un fait sur lequel il faut insister lors de la création d'un secrétariat ouvrier, c'est de s'efforcer de ne compter que sur ses propres ressources, sans recourir à d'autres caisses pour le rendre viable. Quelques subventions d'ici ou là pendant les premières années peuvent être envisagées, mais l'essentiel c'est que le secrétariat puisse le plus vite possible vivre de ses propres ressources.

En établissant un plan financier, on fera bien d'examiner la situation budgétaire des secrétariats existants et la prendre éventuellement comme modèle. C'est dans ce but que nous avons établi le tableau ci-dessous:

Les secrétariats ouvriers locaux

Lieu	Date de création	Nombre de membres en 1918	Nombr. de secrétaires	Cotisation par membre et par mois	Subventions		Traitement des secrétaires	
					Canton	Commune	Lors de la création	Actuellement
				Cts.				
Baden (cant. arg.)	1907	3,000	1	10	2000	—	2400	3500
Bâle	1900	9,500	2	¹ 15—75	3000	—	2200	3600+3800
Bellinzone (cant. tess.)	1901	2,939	1	² 25—5	1000	200	1800	2760
Berne	1890	9,383	2	¹ 10—5	—	—	2000+2600	3600+4100
Frauenfeld (cant. thurg.)	1908	4,300	1	¹ 10—5	1500	200	2800	3500
Lucerne	1905	3,100	1	15	—	—	2600	3600
St-Gall	1901	1,800	1	20	en vue	—	3300	3600
Schaffhouse	1903	4,000	1	2	2500	1500	3000	3300
Coire (cant. des Grisons)	1911	1,100	1	10	1000	600	2400	3100
Soleure (cant. soleurois)	1917	10,000	1	4	5200	—	3300	4300
Winterthour	1900	7,175	2	¹ 20—15	1000	3000	2600	3800+4500
Wetzikon (Oberland zurichois)	1914	550	2	10	300	500	³ 1400	³ 3600
Zurich	1897	15,000	3	¹ 10—5	1500	4000	2800	3600—4200

¹ Là où deux chiffres de cotisations sont indiqués, le plus bas concerne les femmes et les jeunes membres. ² Membres d'organisations centrales 5 ct. et membres d'organisations locales 25 ct. ³ Plus la location.

De ce tableau il résulte qu'un secrétariat aura de la peine à vivre de ses propres moyens, si les organisations adhérentes ne comprennent pas au moins 4000 membres. Cependant, sa création est possible avec moins de membres, si les organisations sont à même de se procurer des moyens suffisants pour parer au déficit. Presque partout, sauf à Berne, Lucerne et St-Gall, on en trouva le chemin avec succès. Les subventions obtenues par les secrétariats de Bâle, Soleure, Winterthour, Zurich et du Tessin de la part des cantons et des communes le prouvent. Elles sont justifiées par le caractère d'utilité publique que revêtent ces secrétariats ouvriers, la protection des intérêts de la classe ouvrière, spécialement en ce qui concerne les renseignements juridiques, la représentation des ouvriers accidentés et en cas de litiges sur des questions de salaires.

Il faudrait veiller à obtenir partout des subventions officielles. Avant de subventionner des sociétés de sport

ou de délassement, des congrès et autres institutions dont l'utilité n'est pas toujours démontrée, on devrait envisager le secrétariat ouvrier. Dans des cas tout à fait exceptionnels, des subventions sont accordées par des fédérations et l'Union syndicale. C'est ainsi que cette dernière subventionne la Chambre du Travail tessinoise, en raison du fait que la langue italienne est pour presque toutes les fédérations une grande difficulté de se tenir en rapport avec les camarades syndiqués de ce canton.

D'une manière générale, on peut dire que presque tous les secrétariats, au moment de leur création, eurent de grandes difficultés à surmonter, mais grâce à l'énergie et à l'esprit de sacrifice de la classe ouvrière, elles furent vaincues et aujourd'hui ils sont assis sur des bases solides et peuvent presque vivre de leurs propres moyens.

Ici aussi on peut dire que si la volonté existe, la réalisation est possible. Si toutes les organisations qui désirent la création d'un secrétariat ouvrier pour leur

ville ou leur région prennent en exemple les 13 secrétariats existant, ils en trouveront la possibilité et ils obtiendront ainsi un excellent moyen pour faire progresser le mouvement ouvrier.



A nos lecteurs

La pénurie du papier nous oblige à faire paraître le présent numéro en quatre pages. Plusieurs articles doivent par conséquent être renvoyés, notamment un compte rendu des congrès de Bienne et de Lausanne. Les prochains numéros seront de nouveaux édités en huit pages.

La rédaction.



Dans les fédérations syndicales

Ouvriers sur bois. — La grève des ébénistes de Lausanne, après une durée de six semaines, s'est terminée le 18 juillet par une victoire complète. Les patrons ont accepté entièrement les revendications, et le travail a été repris aux nouvelles conditions suivantes :

Durée de travail 52 $\frac{1}{2}$ heures par semaine, soit journée de neuf heures et demie pour les premiers cinq jours de la semaine et les samedis fermeture à midi. Augmentation générale de salaire, 25 centimes par heure. Minimum de salaire pour ébénistes, 1 fr. 30 par heure; pour jeunes ouvriers sortant d'apprentissage, 95 centimes. Au plus tard, jusqu'au 15 septembre 1918, un contrat-tarif devra être élaboré réglant les autres conditions de travail.

Le mouvement des ouvriers sur bois de Bâle s'est terminé après cinq semaines et quatre jours de grève par un jugement du tribunal arbitral, dont l'intervention avait d'abord été refusée par les ouvriers et acceptée par les patrons. La durée du travail est maintenant jusqu'au 31 août de 52 $\frac{1}{2}$ heures par semaine. Dès le 1^{er} septembre, les ouvriers sur bois, ainsi que les charpentiers — ces deux groupements bien qu'appartenant à des fédérations distinctes ont fait ce mouvement en commun — obtiennent la journée de neuf heures et le samedi après-midi libre, soit la semaine de 50 heures. Le salaire moyen à l'heure s'est élevé immédiatement à fr. 1.23, dès le 1^{er} septembre à fr. 1.30 et dès le 1^{er} octobre à fr. 1.38. Avant le 1^{er} octobre 1918, un tribunal arbitral devra être réuni pour établir une convention valable jusqu'au 23 février 1921, dans laquelle seront comprises les augmentations ainsi que la durée du travail obtenues. Une clause de ce contrat devra prévoir que les salaires pourront être révisés tous les six mois.

Ouvriers sur cuir. — Un contrat de travail vient d'être arrêté à Davos, il fixe la durée du travail hebdomadaire à 54 heures. Les heures supplémentaires payées avec une majoration de 25 % et le travail de nuit de 50 %. Le salaire minimum est de 55 fr. par semaine; 45 fr. pour ouvriers sortant d'apprentissage. Le contrat est valable jusqu'au 15 juin 1919.

Ouvriers du bâtiment. — Après 15 jours de grève à la maison Hunziger à Brugg, le travail fut repris. Dès le 1^{er} août, les ouvriers bénéficieront d'une augmentation de 10 centimes de l'heure; malheureusement deux collèges ne sont pas réengagés.

A Locarno, les ouvriers obtinrent satisfaction après huit semaines de grève. Les maçons doivent recevoir en moyenne 90 ct. et les manœuvres 75 ct., ce qui correspond à une augmentation du prix de l'heure de 20 ct.

A Zoug la grève continue, les patrons ayant refusé la proposition de l'office de conciliation, qui fixait le salaire à l'heure pour maçons à fr. 1.16 et celui des manœuvres à 95 ct.

Ouvriers des communes et des Etats. — La grève dans les salines de Schweizerhalle et de Ryburg s'est terminée par un succès pour les ouvriers. Les salaires sont élevés d'un franc par jour pour tous les ouvriers. La fédération est dorénavant reconnue par le Conseil d'administration de l'entreprise.

A Winterthur tous les ouvriers de ville se mirent en grève pour protester contre le renvoi de la mise en vigueur de la nouvelle échelle de traitement. Ils demandaient en même temps une augmentation des allocations de renchérissement. Dans une séance extraordinaire, le Conseil de la ville vota une augmentation des allocations de 50 fr. pour les mois de mai et de juin. La journée de neuf heures est introduite dès le 1^{er} juillet. Aucune mesure de représaille ne doit être prise; par contre, le Conseil exprima ses regrets que les ouvriers aient cru devoir recourir à la grève pour faire valoir leurs revendications.

A Bâle, une grève des employés de tramways fut évitée, la journée de 8 $\frac{1}{4}$ heures leur ayant été accordée au lieu de celle de huit heures qu'ils réclamaient.

A Bienne, les ouvriers de la ville firent également grève durant un jour parce qu'ils n'obtenaient aucune nouvelle relative aux augmentations de salaire réclamées. Le Conseil de ville, convoqué d'urgence, vota les propositions du Conseil municipal. Comme elles donnaient satisfaction aux ouvriers, le travail reprit aussitôt.

Typographes. — Après de longs pourparlers qui souvent semblaient près d'être rompus et suivis par la grève de tous les typos du pays, une entente est intervenue :

Les allocations du mois de juillet sont encore payées d'après l'ancien taux.

Dès le 1^{er} août, les allocations seront hebdomadaires, sans limite de gain; elles comprennent par paye :

Classification des régions	Mariés	Célibataires
A (Aarbourg, Altnau, etc.)	11	8
B (Belp, Brig, etc.)	12	9
C (Bâle, Bienne, etc.)	13	10
D (Berne, Zurich, etc.)	14	11

Dès le 1^{er} septembre jusqu'à fin janvier 1919, les allocations seront comme suit :

Région	Mariés	Célibataires
A	14	11
» B	15	12
» C	16	13
» D	17	14

Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers. — Le mouvement entrepris simultanément dans les trois régions horlogères, Neuchâtel, Berne et Soleure, est terminé; les ouvriers obtiennent, outre la semaine anglaise sans diminution de salaire, une augmentation de l'allocation mensuelle de fr. 12.50.

Six semaines avant la fin de la semaine anglaise, les délégués ouvriers et patronaux se réunirent pour arrêter l'horaire d'hiver, dans le sens d'une diminution de la durée du travail. La révision générale des tarifs aux pièces y sera également discutée; elle doit comprendre la transformation des allocations de renchérissement, plus une augmentation de salaire.

C'est la première fois que dans l'industrie horlogère les ouvriers posent au même moment des revendications à l'ensemble des industriels.

Le rapport annuel de la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers pour 1917 accuse une recette de 1,386,560 fr., dont 1,267,277 fr. produit des cotisations, 41,900 fr. subvention à la caisse de maladie et 35,530 fr. produit des intérêts. Les dépenses se chiffrent par 1,088,721 fr., dont 471,731 fr. pour indemnités de maladie. Les secours de grève se sont élevés à 226,930 fr. et les frais d'administration à 111,899 fr. L'excédent des recettes atteint pour cet exercice la somme de 297,937 fr.